

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNG
Centre national de gestion

Arrêté du 18 février 2016 portant nomination des élèves-directeurs et élèves-directrices d'hôpital de classe normale à l'École des hautes études en santé publique

NOR : AFSN1630108A

La directrice générale du Centre national de gestion,
Vu l'article L.6141-1 du code de la santé publique ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 77-812 du 13 juillet 1977 relatif au régime de sécurité sociale des agents stagiaires des départements, des communes et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel et commercial ;
Vu le décret n° 2001-424 du 14 mai 2001 modifié fixant le régime indemnitaire à l'École des hautes études en santé publique des élèves-directeurs et élèves-directrices stagiaires ;
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu l'arrêté interministériel du 2 août 2005 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu la liste des candidats définitivement admis aux concours d'admission au cycle de formation des élèves-directeurs et élèves-directrices d'hôpital de classe normale organisé par l'École des hautes études en santé publique pour l'accès aux emplois du personnel de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés élèves-directeurs et élèves-directrices d'hôpital de classe normale à l'École des hautes études en santé publique, à compter du 1^{er} janvier 2016, et rémunérés à compter de cette date sur la base de l'indice brut 419, sans préjudice des dispositions susceptibles de leur être appliquées en matière d'indemnités compensatrices, les personnels ci-après désignés :

Mme ALBERT Nathalie.
Mme AUTEFAGE Flora.
Mme BAILLET-HERAULT Aude.
M. BARON Adrien.
M. BESNEHARD François.
M. BIMIER Arnaud.
Mme BLOCH Cléa.
M. BOUCHENOIRE Thibault.
M. BOURGEOIS David-Olivier.
Mme BOUVIER MULLER Gaëlle.
Mme BOYER Marie.
M. CAMIADE Benoît.

Mme CAMPIER-HALLEY Christine.
Mme CAPON Anastasia.
M. CAUCHOIS Louis.
Mme CHARTIER Julie.
M. CHAZAL Arnaud.
Mme CLEMENT Charlotte.
Mme CLEMENT Flore.
M. COHEN Raphael.
M. CORTET Jonathan.
Mme COUJITOU Mahalia.
Mme DECLAS Caroline.
Mme DELIVRE Oriane.
Mme DOLLE Jessica.
Mme DORE Lydie.
M. DUBEDOUT Yohan.
M. DUFOREAU Richard.
M. DURAND Célestin.
Mme FABRE Laura.
Mme FERNANDES Charlotte.
Mme FERNANDO Karine.
M. FISCHER Romain.
Mme GOBRON Mathilde.
Mme GRONDAIN Joanna.
M. GUIGOU Olivier.
M. HUBY Quentin.
M. HUGEROT Adrien.
Mme JACQ Corinne.
Mme JOLIVET Géraldine.
M. JULIENNE Jocelyn.
Mme KROLL Anne-Gaëlle.
M. LAIGNEAU Olivier.
M. LALUC Laurent.
M. LARIVIERE-VILLA Guillaume.
Mme LAZIER Pauline.
Mme LEFRANC Marie-Liesse.
Mme LUCAS Estelle.
Mme MARIE Carole.
M. MASTRANGELO Jean-Gabriel.
M. NANCEAU Benjamin.
Mme OLARD Alexandra.
Mme PATIES Lise.
M. PEPY Frédéric.
Mme PIHOUEE Louise.
M. POZZO DI BORGO Jérôme.
Mme RAMOS Mélissa.
Mme ROLLAND Maëlle.
M. ROME Denis.
Mme ROSENBERGER Juliette.
M. ROSMORDUC Pierre.
Mme ROUSSEAU Mathilde.

M. ROZAIN Vincent.
Mme RUAT Marlène.
Mme SCHEFFZEK Valérie.
Mme SCHERRER Laure-Anne.
M. TERRENOIRE Raphaël.
M. TORTES SAINT JAMMES Vincent.
M. TORTET Kévin.
Mme TRICHEUX-VILLAIN Fébronie.
M. VALLAURI Antoine.
M. VERGE Lionel.
M. WASNER Amaury.

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 18 février 2016.

Pour la directrice générale et par délégation :
La directrice générale adjointe,
M.-C. CHATENAY-RIVAUDAY-MAREL